Quatre-vingt-deuxième année. — N° 98. Le Numéro : 10 francs. Lundi 24 et Mardi 25 Avril 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 14 avril 1950 portant nominations de magistrats (p. 4390).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant classement des agents appartenant à la 2e classe des secrétaires d'administration (application des dispositions du décret n° 50-237 du 20 février 1950) (rectificatif) (p. 4390).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 22 avril 1950 portant répartition de crédits sur l'exercice 1949 (p. 4390).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décrets du 21 avril 1950 portant élévation, promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4393).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 4393).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 4398).

(1 f.)

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 4398).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 4399).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 4399).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance de la république Argentine au titre du programme d'importation (1er septembre 1949-31 août 1950) (p. 4399).

Avis aux importateurs de filés de coton en provenance d'Egypte (p. 4399).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 4399).

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Argentine (p. 4400).

Avis relatif au tirage de la seizième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 4400).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 4400).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance de la république Argentine au titre du programme d'importation (1er septembre 1949-31 août 1950) (p. 4399).

Avis aux importateurs de filés de coton en provenance d'Egypte (p. 4399).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 4399).

Annonces (p. 4401).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Classement des agents appartenant à la 2e classe des secrétaires d'administration (application des dispositions du décret n° 50-237 du 20 février 1950).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 avril 1950, sommaire et titre, au lieu de : « Avancement d'échelons dans le corps des secrétaires d'administration (cadre complémentaire) », lire : « Classement des agents appartenant à la 2e classe des secrétaires d'administration (application des dispositions du décret n° 50-237 du 20 février 1950) ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 14 avril 1950 portant nominations de magistrats.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Avocat général près la cour d'appel de Dijon, M. Belleau, procureur de la République près le tribunal de première instance d'Aurillac, en remplacement de M. Gary, qui a été nommé avocat général près la cour d'appel de Rabat.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Aurillac, M. Graziani, procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Flour, en remplacement de M. Belleau.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Flour, M. Cambon, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Privas, en remplacement de M. Graziani.

Substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, sur sa demande, M. Touren, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix, en remplacement de M. Malaval, qui a été nommé avocat général près la cour d'appel de Rabat.

Substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix, M. Rozan, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille, en remplacement de M. Touren.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille, sur sa demande, M. Constantin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Rozan.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, M. Sornay, substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Constantin.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Thionville, M. Hauss, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Metz, en remplacement de M. Mazarin, qui a été mis en congé de longue durée.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Metz, M. Miesch, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Tulle, en remplacement de M. Hauss.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Chinon, sur sa demande, M. Tardivat, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Amiens, en remplacement de M. Hemeury, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Rabat.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Amiens, sur sa demande, M. Cochet, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Tardivat.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, M. Liaras, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Montbrison, en remplacement de M. Cochet.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Reims, M. Lanoire, substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. de Schacken, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Meknès.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Besançon, M. Piron, magistrat en congé de longue durée, en remplacement de M. Bellat, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Auxerre.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Répartition de crédits sur l'exercice 1949.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-43 du 12 janvier 1949 relatif à l'indemnité de résidence des fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 49-44 du 12 janvier 1949 modifiant le régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires de l'Etat;

Vu l'article 8 de la loi n° 49-323 du 10 mars 1949;

Vu la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 portant application aux militaires du régime de la sécurité sociale;

Vu la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949;

Vu le décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 fixant les modalités d'application de la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 portant application aux militaires du régime de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 49-1617 du 28 décembre 1949 modifiant le régime de l'indemnité pour charges militaires,

Arrête :

Art. 1er. — Sur les crédits alloués aux ministres au titre du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1949, par la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 et par des textes spéciaux, une somme de 20 milliards 421.761.000 F est définitivement annulée et répartie par service et par chapitre conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1949, en addition aux crédits alloués par la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 20.421.761.000 F, répartie par service et par chapitre conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

ETATS ANNEXES

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés au titre du budget général de l'exercice 1949 (Dépenses militaires).*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
	II. — Dépenses diverses.	
4120	Reclassement de la fonction publique	1.972.634.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4020	Prestations familiales des personnels civils et militaires	1.343.553.000
	Total pour la section commune	3.316.187.000
	SECTION AIR	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
138	Reclassement de la fonction publique (air)	1.197.700.000
	6e partie. — Charges sociales.	
410	Prestations familiales des personnels civils et militaires	1.525.323.000
	Total pour la section air	2.723.023.000
	SECTION GUERRE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
138	Reclassement de la fonction publique (guerre)	4.098.458.000
	6e partie. — Charges sociales.	
410	Prestations familiales des personnels civils et militaires (guerre)	6.817.486.000
	Total pour la section guerre	10.915.944.000
	SECTION MARINE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
138	Reclassement de la fonction publique (marine)	1.462.800.000
	6e partie. — Charges sociales.	
410	Prestations familiales des personnels civils et militaires (marine)	2.003.810.000
	Total pour la section marine	3.466.610.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section commune	3.316.187.000
	Section air	2.723.023.000
	Section guerre	10.915.944.000
	Section marine	3.466.610.000
	Total pour l'état A	20.421.764.000

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés au titre du budget général de l'exercice 1949 (Dépenses militaires).*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
1001	Traitement du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (air)	433.000
1011	Solde et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de l'air	95.256.000
1012	Solde et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la guerre	132.149.000
1013	Solde et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la marine	100.896.000
1021	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de l'air	17.379.000
1022	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la guerre	25.135.000
1023	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la marine	9.523.000
1030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	42.002.000
1051	Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (air)	4.599.000
1052	Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (guerre)	15.846.000
1053	Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (marine)	6.389.000
1060	Service cinématographique des armées. — Soldes et indemnités des personnels militaires	7.754.000
1070	Service cinématographique des armées. — Traitements et indemnités des personnels civils	1.894.000
1080	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire	71.631.000
1090	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la sécurité militaire	64.298.000
1100	Personnels civils et militaires des services sociaux	71.688.000
	Total pour la 4e partie	666.972.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4010	Prestations en espèces de l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	56.500.000
4040	Allocations viagères aux auxiliaires et allocations aux personnels civils dégagés des cadres n'ayant pas droit à pension	900.000
	Total pour la 6e partie	57.400.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	666.972.000
	6e partie. — Charges sociales	57.400.000
	Total pour le titre Ier	724.372.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	TITRE Ier *bis*. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7001	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (air)	36.395.000
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (guerre)	828.099.000
7003	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (marine)	18.508.000
7012	Soldes, traitements et indemnités des personnels de liquidation	60.167.000
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient blessés ou malades en instance de démobilisation (guerre)	649.413.000
7063	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (marine).	20.000.000
	Total pour le titre Ier *bis*	1.612.582.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	724.372.000
	Titre Ier *bis*. — Dépenses résultant des hostilités.	1.612.582.000
	Total pour la section commune	2.336.954.000
	SECTION AIR	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
120	Solde des officiers des armes	920.229.000
121	Solde des officiers des services	67.191.000
122	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	1.566.080.000
123	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	75.946.000
124	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Services et formations de l'armée de l'air	56.171.000
125	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	25.152.000
126	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de santé.	323.000
128	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel.	8.829.000
131	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Services et formations de l'armée de l'air	123.520.000
132	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	21.257.000
133	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de santé de l'armée de l'air	1.000.000
135	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel de l'armée de l'air	60.408.000
	Total pour la section air	2.926.116.000
	SECTION GUERRE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
120	Solde des officiers des armes	2.816.805.000
121	Solde des officiers des services	879.451.000
122	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	4.719.161.000
123	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	242.794.000
124	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	599.875.000
125	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de santé	133.473.000
126	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	113.250.000
127	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie.	119.859.000
128	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	127.668.000
129	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Troupes coloniales	30.619.000
130	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Recrutement	149.921.000
131	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance	458.858.000
132	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de santé	340.470.000
133	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	615.420.000
134	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie	33.374.000
135	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions	34.731.000
137	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	9.875.000
	Total pour la 4e partie	11.455.613.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3232	Convocation des réserves. — Solde et indemnités	7.371.000
	Total pour la section guerre	11.462.984.000
	SECTION MARINE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
120	Solde des officiers des armes	575.400.000
121	Solde des officiers des services	167.200.000
122	Solde des officiers mariniers, quartiers maîtres et marins des armes et services	2.551.000.000
123	Solde des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé	28.330.000
124	Personnels civils extérieurs. — Personnels divers	36.520.000
125	Personnels civils extérieurs. — Services du commissariat	19.560.000
126	Personnels civils extérieurs. — Service de santé	4.600.000
127	Personnels civils extérieurs. — Service des travaux maritimes	18.700.000
128	Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières	40.000.000
131	Personnel ouvrier. — Service du commissariat	108.000.000
132	Personnel ouvrier. — Service de santé	24.000.000
133	Personnel ouvrier. — Service des travaux maritimes	97.000.000
134	Personnel ouvrier. — Bases aéronavales	8.500.000
135	Personnel ouvrier. — Personnels divers	46.300.000
	Total pour la section marine	3.695.710.000

RECAPITULATION

	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES				TITRE Ier *bis* — Dépenses résultant des hostilités.	TOTAUX généraux.
	4e partie. — Personnel.	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	6e partie. — Charges sociales.	Total pour le titre Ier		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Défense nationale:						
Section commune	666.972.000	»	57.400.000	724.372.000	1.612.582.000	2.336.954.000
Section air	2.926.116.000	»	»	2.926.116.000	»	2.926.116.000
Section guerre	11.455.613.000	7.371.000	»	11.462.984.000	»	11.462.984.000
Section marine	3.695.710.000	»	»	3.695.710.000	»	3.695.710.000
Totaux	18.744.411.000	7.371.000	57.400.000	18.809.182.000	1.612.582.000	20.421.764.000

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 21 avril 1950 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 avril 1950, pris en conseil des ministres sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er avril 1950, portant que l'élévation à la dignité de grand officier, comprise au présent décret, est faite en conformité des lois et décrets en vigueur, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A la dignité de grand officier.

M. Delahoche (Georges-Aldric-Jacques), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, commandeur du 13 août 1946; 12 ans de services civils et militaires.

Décret du 21 avril 1950 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française en date du 21 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 21 mars 1950, portant que les promotion et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés:

Au grade d'officier.

M. Dautriat (François), président de l'association des percepteurs mutilés, chevalier du 6 juin 1918; 42 ans 5 mois de services civils et militaires.

Au grade de chevalier.

Suberville (Hippolyte-Charles), ancien combattant; 36 ans 5 mois de services civils et militaires.

Bloch (Georges-Alfred-Marcel) dit Bloch Simon, secrétaire général de l'Union française des anciens combattants du 17e arrondissement; 39 ans 2 mois de services civils et militaires.

Moreau (Henri), membre de l'union nationale des combattants de Mantes; 40 ans 7 mois de services civils et militaires.

Journoud (Emmanuel), président du comité d'accueil des rapatriés du Bas-Rhin; 28 ans de services civils et militaires.

Décret du 21 avril 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française en date du 21 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 18 avril 1950, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Delhay (Gaston-Edmond), administrateur de la Société mutuelle de retraite des anciens combattants de Valenciennes; 30 ans de services civils et militaires.

Décret du 21 avril 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française en date du 21 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la légion d'honneur du 24 janvier 1950, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Rivière (Albert), ancien ministre des pensions; 35 ans de services civils et militaires.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 avril 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950. (Nos 8580-9372-9175-9506. — M. Bloecquaux, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties pour l'exercice 1950). (Nos 8582-8833-9208-9651-9683-9717. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

4. — Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. (Nos 8735-9682-9360-9361-9362-9363-9364-9365-9366-9367-9368-9369-9735.)

5. — Suite de la discussion des propositions de loi:

1° De M. Marcel Hamon et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 11 et 14 de la loi du 22 septembre 1948 sur la refonte des pensions des inscrits maritimes;

2° De M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer de la cotisation à la caisse de retraites des marins les inscrits maritimes âgés de soixante-cinq ans et plus et à compléter dans ce sens l'article 16 de la loi du 22 septembre 1948;

3° De M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 4 et l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions des marins français du commerce et de la pêche;

4° De M. Reeb et plusieurs de ses collègues tendant à préciser et à modifier l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 sur les pensions de retraites des marins;

5° De M. Vourc'h, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 8 (§ 1er) de la loi du 12 avril 1941 relative au régime des pensions des marins de commerce. (Nos 5905-5998-8267-8586-7932-9172-9558. — M. Yvon, rapporteur.)

Séance du mardi 25 avril 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Poulain, jusques et y compris M. Ramadier.

Tribunes. — Depuis M. Lenormand, jusques et y compris M. Lussy (Charles).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 25 avril 1950.

N° 8426 (Etats législatifs.) (1). — Extrait du rapport fait par M. Charles Barangé (au nom de la commission des finances) sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Etat C. Imprimerie nationale (rapporteur spécial: M. Lamps). — Etat C. Légion d'honneur (rapporteur spécial: M. J.-P. Palewski). — Etat C. Ordre de la Libération (rapporteur spécial: M. J.-P. Palewski). — Etat C. Postes, télégraphes et téléphones (rapporteur spécial: M. Léon Dagain).

N° 9210. — Proposition de résolution de M. Max Brusset tendant à inviter le Gouvernement à maintenir en activité l'usine de la S. N. C. A. S. O. de Rochefort-sur-Mer (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 9360 (Etats législatifs) (1). — Rapport, par M. Guesdon, au nom de la commission des finances sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (Défense nationale: section commune, guerre, budget annexe des fabrications d'armement, articles de loi). Tome I. — Défense nationale, section commune.

N° 9361 (Etats législatifs) (1). — Rapport, par M. Guesdon, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (Défense nationale: section commune, guerre, budget annexe des fabrications d'armement, articles de loi). Tome II. — Défense nationale, section guerre.

N° 9362 (Etats législatifs) (1). — Rapport, par M. Guesdon, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (Défense nationale: section commune, guerre, budget annexe des fabrications d'armement, articles de loi). Tome III. — Défense nationale, budget annexe des fabrications d'armement.

N° 9363. — Rapport, par M. Guesdon, au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (défense nationale: section commune, guerre, budget annexe des fabrications d'armement, articles de loi). Tome IV. — Défense nationale, articles de loi.

N° 9364 (Etats législatifs.) (1). — Rapport, par M. Jean-Moreau, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement de crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (défense nationale: air, budget annexe des constructions aéronautiques). Tome I. — Défense nationale, air.

N° 9365 (Etats législatifs) (1). — Rapport, par M. Jean-Moreau, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (défense nationale: air, budget annexe des constructions aéronautiques). Tome II. — Défense nationale, budget annexe des constructions aéronautiques.

N° 9368 (Etats législatifs) (1). — Rapport, par M. Guesdon, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (Défense nationale. budgets annexes des services des essences et des poudres).

N° 9369 (1). — Rapport, par M. Bourgès-Maunoury, au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (Défense nationale: France d'outre-mer. — II. — Dépenses militaires).

N° 9506. — Rapport par M. Blocquaux au nom de la commission des finances sur le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950.

N° 9586. — Rapport par M. Gazier au nom de la commission du travail sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les conditions dans lesquelles sont institués les comités d'entreprises.

N° 9612. — Proposition de loi de M. Max Brusset tendant à compléter les dispositions du code du travail relatives aux économats (renvoyée à la commission du travail).

N° 9620 — Proposition de loi de M. Ramarony ayant pour but de modifier l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 sur les sociétés anonymes (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9621. — Rapport par M. Solinhac au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi portant application de l'acte dit « loi n° 1073 du 31 décembre 1942 », relatif à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies vénériennes aux Etablissements français de l'Océanie.

N° 9622 — Rapport par M. Solinhac au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi tendant à rendre applicables au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945 réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires ou hospitaliers.

N° 9632 — Rapport par M. Castellani au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale étendant au territoire du Togo le décret n° 47-1932 du 7 octobre 1947 portant réglementation des transports automobiles en Afrique occidentale française.

N° 9635. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont tendant à inviter le Gouvernement à réserver certains emplois aux femmes seules de plus de cinquante ans (renvoyée à la commission de la famille).

N° 9640. — Rapport par M. Rabier au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement: 1° à établir la parité de traitement, à tous les échelons, des juges de paix algériens avec leurs collègues métropolitains et à élargir les cadres dans les classes supérieures; 2° à revoir la situation indiciaire des juges de paix algériens et à leur accorder la parité de traitement avec leurs collègues métropolitains.

N° 9643. — Proposition de résolution de M. Cayol tendant à inviter le Gouvernement à respecter l'application intégrale de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants le bénéfice de la sécurité sociale (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 9644. — Rapport par Mme Sportisse au nom de la commission de l'intérieur sur le refus partiel d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne instituant un régime particulier de retraites et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie

N° 9655. — Proposition de loi de M. Segelle tendant à compléter l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien lunetier (renvoyée à la commission de la famille).

N° 9658. — Rapport, par M. Livry-Level, au nom de la commission des moyens de communications, sur le projet de loi relatif à la protection hôtelière.

N° 9665. — Proposition de loi de M. Theetten tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 décembre 1945, modifié par l'article 3 de la loi n° 48-1306 du 23 août 1948, relatives au régime de l'assurance vieillesse (renvoyée à la commission du travail).

N° 9666. — Avis de M. Malbrant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de loi de M. Durand-Réville, sénateur, tendant à déterminer le régime fiscal des sociétés coloniales.

N° 9669. — Proposition de loi de M. Védrines tendant à maintenir le prix du gaz à son taux actuel: 1° en faisant supporter par l'Etat les indemnités pour charges extracontractuelles subies dans l'exploitation et la distribution du gaz, et réclamées aux villes et aux communes par Gaz de France ou diverses sociétés gazières; 2° en prenant des mesures économiques et techniques permettant de supprimer le déficit financier de l'exploiploitation et de la distribution du gaz (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 9670. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à modifier la loi du 27 mai 1885 relative à la peine de la relégation (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9672. — Proposition de loi de M. Croizat tendant à compléter l'article 25 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 9674 — Proposition de résolution de M. Ruffe tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les planteurs de tabac victimes de la sécheresse (renvoyée à la commission de l'agricultur).

N° 9675. — Proposition de résolution de M. de Raulin-Laboureur tendant à inviter le Gouvernement à lever la forclusion pour les propositions de récompenses au titre de la guerre 1939-1945, en faveur des membres des F. F. C., des F. F. L., des F. F. I. et de la R. I. F., jusqu'à conclusion des travaux des commissions prévues par le décret n° 50-358 du 21 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance (renvoyée à la commission des pensions).

N° 9677. — Proposition de loi formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à faire modifier le mode de calcul de la population dans les communes en voie d'ascension rapide (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 9678. — Proposition de loi formulée par M. Saller et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (franc des colonies françaises d'Afrique) (renvoyée à la commission des finances).

N° 9689. — Proposition de loi de Mme François tendant à la création d'une caisse nationale des retraites pour les agents des établissements psychiatriques autonomes (renvoyée à la commission de la famille).

N° 9690. — Proposition de loi de M. Barel tendant à accorder 10 millions de francs à la rencontre internationale de la jeunesse, organisée à Nice et sur la Côte d'Azur, du 13 au 20 août 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 9691. — Proposition de loi de Mme Claeys tendant à accorder un mois supplémentaire d'allocations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 9692. — Proposition de loi de Mme François tendant à accorder le bénéfice de l'allocation de chômage aux jeunes filles sans travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 9693. — Proposition de résolution de M. Barel tendant à inviter le Gouvernement à favoriser le camping sur les plages méditerranéennes (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 9696. — Proposition de loi de M. Defferre tendant à régler le reclassement des fonctionnaires des cadres locaux européens d'Indochine dans les corps à la charge de l'Etat ou des territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 9704. — Projet de loi relatif à certaines intégrations complémentaires dans le corps des administrateurs civils (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 9707. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à accorder sur les lignes routières remplaçant les lignes de la Société nationale des chemins de fer français des réductions aux voyageurs de commerce (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 9709. — Proposition de loi de M. Charles Schauffler tendant à l'aggravation des peines infligées en vertu de l'article 312 du code pénal aux auteurs de coups et blessures sur des enfants (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9714. — Proposition de loi de M. Duveau tendant à assurer la protection, dans le commerce, de la dénomination « vanille » (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9715. — Proposition de loi de M. Duveau tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (franc des colonies françaises d'Afrique) (renvoyée à la commission des finances).

N° 9717. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

N° 9718. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9719. — Projet de loi tendant à modifier le décret du 13 juin 1939 portant organisation du contrôle des dépenses engagées et du contrôle de l'exécution des budgets pour la ville de Paris, le département de la Seine et leurs administrations annexes (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 9720. — Projet de loi assurant la sécurité dans les établissements de natation (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

9721 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9722. — Projet de loi instituant, pour le mois de janvier 1950, une majoration familiale de la prime exceptionnelle sur les salaires (renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale).

N° 9724. — Proposition de résolution de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à procéder d'urgence à la reconstruction définitive du pont de Château-Rouge à Tourcoing (Nord) (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 9725. — Proposition de loi de M. Theetten tendant à l'abrogation de l'article 3 (alinéa 1er) de l'acte dit loi n° 217 du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux-réclame, par affiches et aux enseignes (renvoyée à la commission de la presse).

N° 9727. — Quatrième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 9728 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9729 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9730 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9731. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à régler la condition des fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures d'épuration (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 9733. — Projet de loi collectif d'ordonnancement portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1949 (renvoyé à la commission des finances).

N° 9734 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9735 (1) (états législatifs). — Rapport supplémentaire fait par M. Jean Chartot au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (défense nationale : marine, budget annexe des constructions et armes navales). Tome I : défense nationale, marine.

N° 9736 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9737 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9740. — Proposition de résolution de M. Livry-Level tendant à inviter le Gouvernement à mettre en liberté surveillée l'ex-maréchal Pétain (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9741. — Proposition de loi de M. Livry-Level tendant à la création d'un contingent spécial de décorations au titre de la Résistance au bénéfice des évadés de guerre (renvoyée à la commission de la défense nationale).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 26 avril 1950, à quatorze heures trente et à dix-sept heures (local de la commission n° 263) :

1° A quatorze heures trente.

I. — Examen des conclusions de la sous-commission chargée d'étudier la situation des industries et du commerce des cuirs.

II. — Discussion du rapport de Mlle José Dupuis sur le projet de loi (n° 9087) relatif à la suppression des cartes de rationnement.

III. — Discussion du rapport de M. André Hugues sur la proposition de loi (n° 9323) de M. Taillade portant statut des professions d'agent immobilier et de négociant en biens.

IV. — Discussion du rapport de M. Mauroux sur le projet de loi (n° 8517) relatif à la répartition de l'indemnité accordée par l'Etat polonais à la suite des nationalisations.

V. — Discussion du rapport de M. André Hugues sur les projets de loi (n°s 7165 et 8851) autorisant la ratification du traité et du protocole additionnel d'union douanière entre la France et l'Italie.

2° A dix-sept heures.

Audition de M. Robert Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur la politique économique du Gouvernement.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 26 avril 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 9351) de M. Perdon (octroi aux salariés agricoles de la majoration des allocations familiales accordée aux autres salariés) ;

La proposition de résolution (n° 9609) de M. Billat (rétablir la race bovine de « Villard-de-Lans »).

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 8302) de M. Cordonnier (réforme des impôts locaux).

III. — Suite des rapports de Mme Boutard sur les propositions de loi de M. Waldeck Rochet relatives aux allocations familiales agricoles et au salaire unique alloué aux fils d'exploitants (n°s 8223 et 8176).

IV. — Examen des rapports :

De M. Baurens, sur la proposition de loi (n° 5060) de M. Maurellet (exonération de cotisations aux bénéficiaires de l'allocation temporaire) ;

De M. Baurens, sur la proposition de loi (n° 6243) de M. Vée (exonération de cotisations aux veuves cultivant une petite exploitation) ;

De M. Laffe, sur la proposition de loi (n° 9197) de M. Delachenal (exemption d'allocations familiales).

V. — Eventuellement, examen des avis :

De M. Charpentier, sur le budget annexe des prestations familiales de 1950 (n° 8337, annexe n° 34) ;

De M. Charpentier, sur le projet de loi (n° 8982) (crédits supplémentaires pour le budget annexe des prestations familiales de 1949).

La commission des boissons se réunira le mercredi 26 avril 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 232) :

Examen de la question du timbrage des reçus d'apports de vendanges.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 26 avril 1950, à dix heures et à quinze heures (local de la commission n° 213) :

1° A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour :

Le projet de loi (n° 9639) portant incorporation de la gendarmerie de l'air et de la gendarmerie maritime dans la gendarmerie nationale ;

La proposition de loi (n° 9679) de M. Gau concernant la situation du personnel des gendarmeries maritime et de l'air intégré dans la gendarmerie nationale ;

La proposition de loi (n° 9535) de M. Mouton concernant les engagés volontaires de la guerre 1939-1945 ;

La proposition de résolution (n° 9525) de M. Michelet tendant à inviter le Gouvernement à fixer d'urgence le statut des officiers en non-activité.

II. — Suite de l'examen des crédits militaires pour 1950 (sections commune, guerre, marine, etc.).

2° A quinze heures.

Suite de l'examen des crédits militaires pour 1950.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 26 avril 1950, à neuf heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Suite du deuxième rapport supplémentaire de M. Cordonnier sur: les propositions de loi: 1° de M. Landry, sénateur, concernant les alcooliques socialement dangereux; 2° de Mme Poinso-Chapuis relative au traitement et à la prophylaxie de l'alcoolisme chronique (n°s 1901, 8900, 4788 rectifié, 8517 et 6878).

II. — Rapport de M. Guilbert sur: 1° la proposition de loi (n° 9167) de M. Dutard tendant à modifier l'arrêté du 3 février 1949 et à abroger l'arrêté du 26 juillet 1949 en vue de permettre aux sages-femmes diplômées de l'Etat de pratiquer les soins infirmiers; 2° la proposition de résolution (n° 9029) de M. Lacaze tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de permettre aux sages-femmes diplômées d'Etat de pratiquer des soins infirmiers.

III. — Deuxième lecture de la proposition de loi (n° 9480) tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux (M. Cayeux, rapporteur).

IV. — Rapport de M. Lacaze sur la proposition de loi (n° 8029) de M. Raylet tendant à abroger les dispositions prévues à l'article 2, paragraphe 4, de la loi du 3 avril 1942 en ce qui concerne le classement des stations uvales françaises.

V. — Questions diverses.

VI. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi (n° 9321) de M. Le Coutalier et (n° 9327) de M. Boivin-Champeaux, sénateur, concernant les débits de boissons.

VII. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 7721) de M. Billat relative aux allocations militaires des soutien de famille.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 26 avril 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9456) de M. Augustin Laurent relative à l'article 344 du code civil sur l'adoption;

La proposition de loi (n° 9526) de M. Dominjon rendant à l'habitation les pièces isolées et non habitées;

Le projet de loi (n° 9591) sur les dispositifs d'alerte;

Le projet de loi (n° 9593) sur le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Le projet de loi (n° 9594) autorisant la délégation à la cour de Colmar de magistrats de la chambre franco-sarroise de la cour de Sarrebrück.

II. — Nomination d'un rapporteur en remplacement de M. Minjoz pour sa proposition de loi (n° 8756) portant reconduction de l'article 10 de la loi n° 49-507 du 14 avril 1949 et modification de l'article 79 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers.

III. — Rapport de M. Silvandre sur le projet de loi (n° 8193) modifiant l'article 8 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive.

IV. — Rapport de M. Charpin sur: 1° la proposition de loi (n° 7095) de M. Minjoz tendant à relever le chiffre plafond fixé en matière de procédure commerciale pour le recouvrement des petites créances; 2° la proposition de loi (n° 8707) de M. Garet tendant à modifier les articles 5 et 10 du décret-loi du 25 août 1937 instituant, pour les petites créances commerciales, une procédure de recouvrement simplifiée; 3° la proposition de loi (n° 9218) de M. Barthélémy tendant à porter de 6.000 à 30.000 F le chiffre limite prévu par le décret du 25 août 1937 modifié par l'acte dit loi du 6 août 1941, de la procédure de recouvrement simplifiée des petites créances commerciales.

V. — Suite du rapport de M. Péron sur la proposition de résolution (n° 1247) de M. Marty tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la mise au travail des condamnés pour faits de collaboration.

VI. — Rapport de M. Palewski sur le projet de loi (n° 7613) relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands.

VII. — Rapport de M. Palewski sur: 1° le projet de loi (n° 4387) modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites licences obligatoires; 2° la proposition de loi (n° 4832) de M. Armengaud, sénateur, instituant des licences obligatoires d'exploitation des brevets d'invention.

VIII. — Rapport de M. Charpin sur: 1° le projet de loi (n° 8807) portant amnistie et relatif aux condamnations pour faits de collaboration ou de commerce avec l'ennemi; 2° la proposition de loi (n° 6156) de M. Louis Rollin tendant à admettre au bénéfice de la grâce amnistiante les personnes condamnées à la dégradation nationale soit à titre principal, soit accessoirement à une autre peine; 3° la proposition de loi (n° 7734) de M. Bidault tendant à amnistier certaines condamnations, à instituer le régime de libération anticipée, à apporter certaines modifications à la législation relative à la répression des faits de collaboration; 4° la proposition de loi (n° 7758) de M. Bernard Lafay, sénateur, tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie et de la revision à certaines catégories de personnes à l'exception de celles qui auront par leurs agissements provoqué l'arrestation, la torture, la déportation ou la mort de patriotes ou apporté à l'ennemi une collaboration économique spontanée; 5° la proposition de loi (n° 8042) de M. Debû-Bridel, sénateur, tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: 1° aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; 2° aux travailleurs condamnés pour faits de grève; 3° à certaines catégories de délinquants primaires; 6° la proposition de loi (n° 8329) de M. Deshors tendant à amnistier les condamnations, à instituer un régime de libération anticipée, à supprimer l'indignité nationale pour faits de collaboration, délit visé par les ordonnances des 18 novembre, 28 novembre et 26 décembre 1944; 7° la proposition de loi (n° 8416) de M. Michelet portant amnistie en faveur de certaines catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre, 28 novembre et 26 décembre 1944.

IX. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3938) relatif au fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

X. — Rapport de M. Gallet sur le projet de loi (n° 5863) concernant certains officiers publics et ministériels et auxiliaires de justice.

XI. — Rapport de M. Louis Rollin sur le projet de loi (n° 6143) portant modification de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

XII. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 1760) de M. Lapie tendant à l'interdiction des contrats de fournitures exclusives de bières et autres boissons intervenus entre producteurs ou distributeurs de bières et de boissons et propriétaires locataires ou gérants de débits de boissons.

XIII. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de résolution (n° 1402) de M. Gautier tendant à inviter le Gouvernement à proroger l'article 5 de l'ordonnance du 11 avril 1945 et l'article 10 de l'ordonnance du 21 avril 1945 relatifs à la dévolution de certains biens meubles récupérés par l'Etat à la suite d'actes de pillage et de spoliation commis par l'occupant.

XIV. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 906) de M. Meck relative à l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur les spoliations.

XV. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 2716) de M. Rincent tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 47-1091 du 19 juin 1947 modifiant et complétant l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi.

XVI. — Rapport de M. Louis Rollin sur le projet de loi (n° 4967) relatif à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 26 avril 1950, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9544) de M. Durand et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à réaliser la péréquation intégrale des retraites en faveur des cheminots des lignes secondaires et des tramways dans le plus bref délai,

La proposition de loi (n° 9561) de Mme Marcelle Rumeau et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir les avantages tarifaires consentis antérieurement à 1947 par la Société nationale des chemins de fer français à tout transport de jeunes de moins de vingt et un ans se rendant en camp ou colonie de vacances;

La proposition de loi (n° 9607) de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant à prendre toutes dispositions utiles afin que soit attribuée aux étudiants de l'université de Paris et des grandes écoles une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne;

La proposition de loi (n° 9610) de M. Airoldi et plusieurs de ses collègues tendant à prendre toutes mesures utiles pour rétablir le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux organisations de plein air et de jeunesse;

La proposition de résolution (n° 5874) de M. Palewski et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à conclure avec les pays voisins et amis de la France des arrangements spéciaux réduisant le tarif des correspondances postales (en remplacement de M. Robert Prigent);

La proposition de loi (n° 6853) de M. Jean-Paul David tendant à déterminer l'appellation « imprimés » en matière de tarifs postaux (en remplacement de M. Robert Prigent).

II. — Examen de l'avis non conforme, émis par le Conseil de la République, sur le projet de loi (n° 3096) relatif au nouveau mode de perception des surtaxes locales temporaires perçues sur le trafic marchandises des chemins de fer, rendu nécessaire par la mise en vigueur de l'article 87 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 prescrivant le retrait des pièces de monnaie de 0,10 F et 0,20 F.

III. — Examen du rapport de M. Poumadère sur la proposition de loi (n° 9313), dont il est l'auteur, tendant à accorder une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de transports de la Société nationale des chemins de fer français aux bénéficiaires des billets « congés payés », avec accès à tous les trains et s'étendant aux membres de la famille obligés de voyager isolément.

IV. — Examen de l'avis de M. Poumadère sur la proposition de résolution (n° 8809) de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder tous les ans un voyage gratuit aux travailleurs de l'Etat déplacés pous les besoins du service.

V. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 26 avril 1950, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination du rapporteur pour la proposition de résolution (n° 9555) de MM. Pierre Chevallier et Dezarnaulds tendant à prendre les mesures nécessaires pour que les bénéficiaires des péréquations de retraite ne soient pas pénalisés par le retard de rajustement de leurs pensions.

II. — Nomination de deux commissaires pour participer aux travaux de la commission prévue à l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 1949 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant.

III. — Examen de la discussion d'urgence pour la proposition de loi (n° 9702) de M. Le Coutaller tendant à modifier la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928. Nomination du rapporteur et, éventuellement, examen du rapport.

IV. — Examen du rapport de M. Emile-Louis Lambert sur la proposition de résolution (n° 9001) de M. Legendre tendant à créer, au camp de Royallieu, un ossuaire pour recueillir les cendres des charniers des camps de concentration allemands.

V. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 26 avril 1950, à neuf heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 9592) constatant la nullité de l'acte dit loi du 29 novembre 1941 relative à l'achèvement du barrage de Castillon sur le Verdon;

La proposition de résolution (n° 9562) de M. Barel tendant à allouer à Electricité de France les crédits nécessaires à la mise en chantier du futur barrage de Vallabre (Alpes-Maritimes);

La proposition de résolution (n° 9618) de M. Calas tendant: 1° à accorder à tous les salariés du gaz et de l'électricité de France et à tous les employés des divers organismes de la sécurité sociale une prime mensuelle de 3.000 F; 2° à retirer les forces de police des entreprises dont le personnel est en grève.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 8582) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950;

Le projet de loi (n° 8690) relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950;

La proposition de loi (n° 9097) de M. Cordonnier portant modification de la loi n° 49-1094 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

III. — Avis de M. André Denis sur le projet de loi (n° 6027) portant statut des entreprises publiques.

IV. — Rapport de M. Gabriel Roucaute sur la proposition de résolution (n° 9484) de M. Lecœur tendant à appliquer l'article 12 du statut du mineur, décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées; décret établi en conformité de la loi du 14 février 1946.

V. — Rapport de Mme Scheil sur sa proposition de loi (n° 9252) tendant à payer les journées chômées imposées aux mineurs sur la base du salaire perçu par eux durant les deux quinzaines de paye précédant ce chômage.

VI. — Rapport de M. Mudry sur sa proposition de loi (n° 8132) tendant: 1° à supprimer le privilège exorbitant que détiennent les trusts de l'électrochimie et de l'électrométallurgie en matière de fournitures d'électricité; 2° à faire payer les fournitures d'électricité aux trusts et aux gros industriels à des prix correspondant aux prix de revient et à supprimer ainsi les faveurs qui leur ont été accordées et dont les conséquences financières sont supportées par les petits et moyens consommateurs.

VII. — Rapport de M. Védrines sur la proposition de loi (n° 9254 rectifié) de M. Alphonse Denis tendant à modifier et à compléter l'article 49 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines de façon à sauvegarder les droits de la collectivité en cas de restriction ou d'abandon d'une exploitation minière.

VII. — Questions diverses.

La commisison des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 26 avril 1950, à quinze heures (local de la commission n° 251).

I. — Nomination d'un membre de la commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, en remplacement de M. Castellani.

II. — Nomination de trois membres de la commission d'enquête en Côte d'Ivoire, dont deux en remplacement de MM. Caillavet et André Noël.

III. — Rapport de M. Malbrant sur la proposition de résolution (n° 8848) de M. Bayrou tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la justice en Afrique équatoriale française.

IV. — Examen de l'avis (n° 9685) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi de M. Lamine-Gueye relative à la situation des fonctionnaires d'outre-mer.

V. — Rapport de M. Joseph Dumas sur le projet de loi instituant un code du travail pour les territoires d'outre-mer.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira les mercredi 26 avril et jeudi 27 avril 1950 (local de la commission n° 261):

1° Mercredi 26 avril 1950, à seize heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Les propositions de loi (n°s 1116 et 2366) de M. Raymond Guyot: chauffeurs de taxi, en remplacement de M. Bacon;

La proposition de loi (n° 9604) de M. Carcassonne, sénateur: prolongation du délai relatif au rachat de cotisations d'assurances sociales des cadres;

La proposition de loi (n° 9606) de M. Joseph Dumas: intégration des travailleurs dans l'entreprise;

La proposition de loi (n° 9613) de M. Barrot: rapports entre le corps médical et la sécurité sociale;

Le projet de loi (n° 9646): convention de sécurité sociale France-Suisse;

La proposition de loi (n° 9687) de M. Jacques Bardoux: cotisations aux caisses d'allocations familiales.

II. — Rapport de M. Ninine sur le projet et la proposition de loi de M. Deixonne: agents et courtiers d'assurances (n°s 7971 et 9203).

III. — Rapport de M. Duquesne sur le projet de loi (n° 6833): ratification d'un accord avec l'Italie.

IV. — Rapports de M. Duquesne sur les projets de loi (n°s 8885, 9315, 9386 et 9551) relatifs aux accords de sécurité sociale conclus par la France avec Saint-Marin, les pays signataires du traité de Bruxelles, l'O. E. C. E. et le Luxembourg.

V. — Rapport de M. Viatte sur le projet et les propositions de loi de M. Gérard Duprat et de M. Bouxom relatifs au régime d'allocation de vieillesse des travailleurs non salariés (n°s 8715, 9556, 8372 et 8187).

VI. — Suite du rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 7139) de M. Leenhardt relative aux restaurants sociaux.

VII. — Suite du rapport de M. Mazier sur le projet et les propositions de loi relatifs à la formation professionnelle (n°s 202, 870, 1696, 2119, 4560 et 7037).

VIII. — Rapport de M. Besset sur les propositions de loi de M. Besset, de Mme Lefebvre, de M. Palmaud et de M. Signor relatives au chômage (n°s 4126, 7188, 7190, 8370 et 8873).

IX. — Rapport de M. Viatte sur le projet de loi (n° 5340) relatif aux allocations familiales dans les départements d'outre-mer.

X. — Rapport de M. Boutavant sur la proposition de loi (n° 7274) de M. Rosenblatt concernant le cumul des pensions du régime local et du régime général de sécurité sociale.

XI. — Rapport de M. Bonnet sur le projet de loi (n° 6390) relatif à la prévention des accidents du travail.

XII. — Vote sur le rapport de M. Gérard Duprat sur la proposition de loi (n° 4263) de M. Henri Meck portant institution du tiers payant et examen du rapport de M. Coffin sur les propositions de loi de M. Coffin et de M. Beugniez (n°s 9098 et 9370): rapports entre la sécurité sociale et le corps médical.

XIII. — Rapport de M. Duquesne sur le projet et les propositions de loi de Mme Roca et de M. Beugniez (n°s 4956, 5713 et 9188) concernant les allocations prénatales.

XIV. — Rapport de M. Palmaud sur sa proposition de loi (n° 8796) relative au reçu pour solde de tout compte.

XV. — Rapport de Mme Claeys sur sa proposition de loi (n° 8618) sur la prime de tablier.

XVI. — Rapport de M. Besset sur les propositions de loi et de résolution de M. Allonneau, de M. Morand, de M. Besset et de Mme Darras concernant la silicose professionnelle (n°s 6223, 6680, 7719 et 7811).

XVII. — Rapport de Mme Claeys sur sa proposition de loi (n° 9211) concernant l'allocation aux vieux.

XVIII. — Rapport de M. Viatte sur sa proposition de loi (n° 8963) concernant l'assurance décès dans les professions artisanales.

XIX. — Rapport de Mme Darras sur les propositions de loi de M. Albert Petit et de M. Siefridt concernant les allocations d'assistance aux infirmes et incurables (n°s 3155 et 4580).

XX. — Rapport de Mme Darras sur la proposition de loi (n° 4338) de Mme Péri relative aux allocations familiales.

XXI. — Rapport de M. Duquesne sur sa proposition de loi (n° 9169) concernant les allocations de salaire unique.

XXII. — Questions diverses.

2° Jeudi 27 avril 1950 à quinze heures.

I. — Audition de M. Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi (n° 9636) de M. Croizat relative aux vieux travailleurs salariés.

II. — Rapport de M. Meck sur la proposition de loi (n° 9636) de M. Croizat.

La commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950 se réunira le mardi 25 avril 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 255):

Audition de MM. les commissaires principaux Chabanais et Serre et de MM. les commissaires Lecoq et Santini.

Réunion de commissions du mardi 25 avril 1950.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quatorze heures trente. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 avril 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres de la commission supérieure des comités d'entreprise.

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Schwartz tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'enseignement, dans les établissements du premier et du second degré, des dispositions essentielles du code de la route. (N°s 63 et 183, année 1950. — M. Bertrand, rapporteur.)

3. — Discussion des propositions de résolution: 1° de MM. Courrière et Emile Roux, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Aude; 2° de MM. Jean Bène et Péridier, tendant à inviter le Gouvernement à aider et indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Hérault. (N°s 53, 79 et 114, année 1950. — M. Symphor, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis Mme Delabie, jusques et y compris M. Dulin.

Tribunes. — Depuis M. François Dumas, jusques et y compris M. Marcel Grimal.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 25 avril 1950.

N° 210. — Proposition de résolution de M. Méric tendant à simplifier la procédure administrative imposée aux dossiers d'électrification rurale et d'adduction d'eau.

N° 211. — Proposition de résolution de M. Méric tendant à autoriser le cumul de la carte sociale des économiquements faibles et de la pension attribuée aux grands infirmes.

N° 212. — Proposition de loi de M. Saller tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A.

N° 213. — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à faire modifier le mode de calcul de la population dans les communes en voie d'ascension rapide.

N° 214 (1). — Projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparations des dommages de guerre).

N° 219. — Rapport de M. Bertaud sur la proposition de résolution tendant à stabiliser les programmes d'enseignement ainsi que les livres scolaires.

N° 235. — Rapport d'information de M. Pierre Boudet sur la mission effectuée en Afrique française par une délégation de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

N° 236. — Projet de loi relatif au déclassement d'une partie du domaine de la fortification de la place de Bordj-Bou, Arreridj (Algérie).

N° 237. — Projet de loi portant modification de l'acte dit loi sur la protection de la naissance.

N° 238. — Projet de loi portant dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux.

N° 239. — Proposition de résolution de M. Jean Maroger tendant à compléter l'article 75 du règlement en ce qui concerne le scrutin public à la tribune.

N° 240. — Proposition de résolution de M. Bordeneuve tendant à remédier à la situation des professeurs agrégés de l'ancien cadre normal.

N° 241. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1er janvier 1949.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs, le 31 mars 1950.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 26 avril 1950, à quinze heures (local n° 201):

I. — Evolution de la situation extérieure.

II. — Conventions franco-sarroises du 3 mars 1950.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 27 avril 1950, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Lionel Péterin sur la proposition de résolution (n° 127, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à abroger la partie de circulaire ministérielle n° 189 AD/3 du 23 septembre 1942 relative à certains versements aux employés des collectivités locales mis à la retraite.

II. — Rapport de M. Rogier sur le projet de loi (n° 198, année 1950) relatif à la composition de la justice de paix de Colomb-Béchar.

III. — Rapport de M. Zussy sur le projet de loi (n° 199, année 1950) portant attribution d'un édifice culturel au directoire d'Alsace et de Lorraine de l'église évangélique de la confession d'Augsbourg.

IV. — Nomination d'un rapporteur et examen de la proposition de loi (n° 8569 A. N.) modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints, modifiée en dernier lieu par la loi n° 48-1536 du 29 septembre 1948.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 27 avril 1950, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Examen du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor (n° 8580 A. N.).

II. — Désignation d'un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 122, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à modifier de toute urgence le régime de la sécurité sociale en ce qui concerne les prélèvements effectués sur les heures supplémentaires, primes de rendement et autres participations des salariés aux bénéfices des entreprises.

III. — Suite de l'étude du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (n°s 8562, 8600 A. N.).

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 2 mai 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer. (N°s 38, année 1949, et 58, année 1950. — M. Momo Toure, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à présenter les plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer, sous une forme séparée pour chacun d'eux. (N°s 31 et 93, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur.)

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

2e SESSION DU MOIS D'AVRIL 1950

Séance du mercredi 26 avril 1950.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1° Examen d'une demande de saisine d'une proposition de résolution concernant le programme quinquennal des constructions aéronautiques et la réorganisation d'une société nationale de construction de moteurs d'aviation;

2° Eventuellement, discussion du rapport et du projet de résolution présentés par M. Haniquaut, au nom des commissions réunies de l'économie nationale et du travail, de la santé et de la population, sur cette proposition de résolution;

3° Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 17 au 24 avril 1950:

1° *Notes et études documentaires.*

N° 1311 Le régime international de tutelle et le conseil de tutelle ..... 35 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° *Chroniques étrangères.*

N° 107 Italie..... 65 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° *Articles et documents.*

N° 1834 L'Europe occidentale..... 20 F.
N° 1835 O. N. U..... 10
N° 1836 Etats-Unis 20
N° 1837 Orient-Occident 35
N° 1838 L'U. R. S. S. et les Etats-Unis..... 20
N° 1839 Europe orientale 20

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° *Problèmes économiques.*

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 120 du 18 avril 1950 présente notamment: les réparations allemandes; la hausse du franc français vue de Suisse. Le numéro ..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

5° *Cahiers français d'information.*

N° 154 du 15 avril 1950, numéro spécial consacré à l'évolution de la situation économique en France durant l'année 1949. Le numéro ..... 30 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 360 F; un an, 700 F.

6° *Documentation photographique.*

N° 30 La photographie scientifique (12 planches en héliogravure ..... 40 F.
N° 31 Versailles (12 planches en héliogravure)..... 40

Abonnement à la « Documentation photographique »: six mois, 420 F; un an, 800 F.

7° *Revue du ministère de l'agriculture.*

N° 3 de mars 1950 présente notamment les conventions collectives en agriculture. Les progrès de l'équipement rural de 1947 à 1949. Le numéro..... 125 F.

Abonnement à la « Revue du ministère de l'agriculture »: six mois, 620 F; un an, 1.200 F.

8° *Bulletin d'information de la France d'outre-mer.*

N° 112 d'avril 1950 présente notamment: la Gold Coast au début de 1950. Conakry port minier. Le numéro..... 90 F.

Abonnement au « Bulletin d'information de la France d'outre-mer »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

9° *Bulletin hebdomadaire de statistique.*

N° 103 du 22 avril 1950 présente notamment la situation agricole au 1er avril 1950.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (Paris C. C. P. 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits en provenance de la république Argentine au titre du programme d'importation (1er septembre 1949-31 août 1950).

Les importateurs sont informés de ce que, en application des dispositions du protocole additionnel du 1er septembre 1949, il est ouvert de nouveaux contingents pour l'importation des produits désignés ci-dessous en provenance de la république argentine.

Numéro de poste.	
5	Chaussures et autres produits en cuirs manufacturés.
6	Cuirs tannés.
7	Cuirs vernis.

Des licences individuelles seront délivrées pour l'importation de ces produits.

Les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules réglementaires, modèle A. C., devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, avant le 15 mai 1950, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Ces demandes qui feront l'objet d'un examen simultané devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire.

Avis aux importateurs de filés de coton en provenance d'Egypte.

Les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'un contingent de 20.000 livres égyptiennes ouvert pour l'importation de filés de coton en provenance d'Egypte.

Les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules réglementaires, modèle A. C., et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire et d'un échantillon, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au 19 mai 1950, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles feront l'objet d'un examen simultané.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Les exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries sont informés qu'il est ouvert, à destination de la Belgique et du Luxembourg, au titre de l'année 1950, le contingent de bois suivant:

Bois de mine feuillus durs: 50.000 m³.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formule 02 et accompagnées d'une facture pro-forma en double exemplaire, devront être déposées à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dans le délai d'un mois à compter du jour de la publication du présent avis.

Les intéressés devront déposer, dans le même délai, à la direction générale des eaux et forêts, 1 *ter*, avenue de Lowendal, à Paris (bureau 60), les documents suivants:

1° Un exemplaire du contrat signé par l'acheteur étranger donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° Une copie de facture rappelant cette spécification.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus pour leur dépôt, les demandes feront l'objet d'un examen simultané par le comité interprofessionnel de l'exportation des produits d'exploitation forestière et de scieries institué à cet effet par arrêté ministériel du 29 mars 1947.

N. B. — L'attention des exportateurs est particulièrement attirée sur le fait qu'avant la délivrance effective des licences, les bénéficiaires pourront être invités à justifier auprès de la direction générale des eaux et forêts (bureau 60) de l'ouverture d'un accréditif irrévocable valable 3 (trois) mois et domicilié dans une banque située en France et égal à 30 p. 100 (trente) du montant du contrat.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Argentine.

Il est précisé que les produits énumérés au titre I de l'avis inséré au *Journal officiel* du 18 mars 1950 sont importés par les groupements habilités à cet effet.

En conséquence, aucune licence individuelle d'importation ne sera délivrée pour les produits repris au titre I.

Avis relatif au tirage de la 16e tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la 16e tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 26 avril 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire, à partir du 1er juin 1950, la gare d'Arcueil-Cachan à la liste des gares de la banlieue parisienne figurant au tableau B du titre II des tarifs généraux pour le transport des marchandises, paragraphe I, A et B, 2e alinéa. (*Paris, le 20 avril 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la régie autonome des transports parisiens, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de remplacer, à partir du 1er juin 1950, les dispositions actuelles de l'annexe B *bis* aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport marchandises par les suivantes;

Conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.

ANNEXE B *bis*

Transports échangés:

Soit entre deux gares de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux);

Soit, via Massy-Palaiseau, entre une gare quelconque de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) et une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement.

Art. 1er. — Dispositions générales. — Les transports de marchandises de toute nature échangés:

a) Soit entre deux gares de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux), dans les limites d'ouverture de ces gares auxdits transports, telles qu'elles résultent de la nomenclature des gares annexée à la présente annexe (tableau I);

b) Soit, via Massy-Palaiseau, entre une des gares visées à l'alinéa *a* qui précède et une gare de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement,

s'effectuent, sous réserve des dérogations stipulées ci-après, aux prix et conditions des tarifs fixés pour les mêmes transports, dans les relations entre gares de la Société nationale des chemins de fer français, en assimilant, pour l'application de ces tarifs, les gares de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) aux gares de la région Ouest.

Art. 2. — Distances. — La distance à utiliser pour le calcul du prix de transport résultant d'un barème déterminé est calculée comme suit:

a) D'une gare quelconque à une gare quelconque de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) au moyen du tableau II annexé à la présente annexe;

b) D'une gare quelconque de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement:

En ajoutant aux distances de la Société nationale des chemins de fer français, de ou pour Massy-Palaiseau, déterminées conformément aux dispositions de l'article 46 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, les distances des gares de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) à Massy-Palaiseau, telles qu'elles figurent au tableau III annexé à la présente annexe.

Art. 3. — Délais de transport. — Lorsque l'application des délais de transport comporte l'emprunt de trains désignés, les trains à utiliser sur la ligne de Paris à Robinson et à Massy-Palaiseau sont déterminés par le contrôle des transports parisiens.

Art. 4. — Petits colis, colis familiaux et envois express. — Le tableau I annexé à la présente annexe donne la nomenclature des gares de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) avec les départements dans lesquels elles sont situées.

Les gares assurant un service de livraison et d'enlèvement à domicile par exprès pour les colis express et un service de livraison à domicile par exprès pour les expéditions express sont également désignées au tableau I.

Art. 5. — (Réservé).

Art. 6. — Camionnage et réexpédition. — L'enlèvement à domicile dans les localités desservies par la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) est assuré aux prix et conditions prévus par les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français.

TABLEAU I

Nomenclature par ordre alphabétique des gares, stations, haltes et arrêts avec indication des services auxquels ils sont ouverts.

NOTA. — Les gares dont le nom n'est suivi d'aucun renvoi chiffré sont ouvertes à tous les trafics.

GARES, STATIONS, HALTES ET ARRÊTS et numéros des services à consulter.	DÉPARTEMENTS	PUISSANCE (en tonnes) des appareils de levage.
Antony (1)	Seine.	6
Arcueil-Cachan (*a*)	—	10
Bourg-la-Reine (1)	—	10
Cité-Universitaire (3)	—	—
Croix-de-Berny (la) (2)	—	—
Fontenay-aux-Roses (2)	—	—
Gentilly (2)	—	—
Laplace (2)	—	—
Massy-Palaiseau-Grande-Ceinture	Seine-et-Oise.	10
Paris-Denfert-Rochereau (3)	Seine.	—
Robinson (1)	—	—
Sceaux (2)	—	—

(*a*) Gare assurant en outre un service de livraison et d'enlèvement à domicile par exprès pour les colis express et un service de livraison à domicile par exprès pour les expéditions express, dans les localités d'Arcueil, de Cachan et de Bagneux.

(1) Le service « Arrivages » de cet établissement est limité aux envois express livrables en gares sur revendication des expéditeurs et aux transports par wagon.

(2) Le service de cet établissement est défini comme suit: expéditions: non ouvert aux animaux vivants autres que ceux remis en cages, caisses ou paniers, aux véhicules et matériel assimilé et aux transports par wagon; arrivages: ouvert seulement aux envois express livrables en gare sur revendication des expéditeurs.

(3) Pour les envois en provenance ou à destination des gares de la R. A. T. P. désignées au présent tableau et des gares de la Société nationale des chemins de fer français situées sur la section de ligne de Massy-Palaiseau à Saint-Rémy-les-Chevreuse, le service de cet établissement est défini au renvoi (2) ci-dessus. En outre, il fonctionne dans les mêmes conditions que les bureaux de ville de Paris pour les envois à destination des établissements situés hors de sa zone d'action.

TABLEAU II

Distances à utiliser pour le calcul des prix applicables aux transports effectués d'une gare quelconque à une gare quelconque de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux).

DES GARES CI-DESSOUS aux gares ci-contre.	MASSY-PALAISEAU	ANTONY	LA CROIX-DE-BERNY	BOURG-LA-REINE	ARCUEIL-CACHAN	LAPLACE	GENTILLY	CITÉ UNIVERSITAIRE	PARIS-DENFERT-ROCHEREAU	SCEAUX	FONTENAY-AUX-ROSES	ROBINSON
	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.
Massy-Palaiseau	»	6	6	8	11	12	13	14	15	10	11	12
Antony	6	»	6	6	6	7	8	9	10	6	6	7
La Croix-de-Berny	6	6	»	6	6	6	7	8	9	6	6	6
Bourg-la-Reine	8	6	6	»	6	6	6	6	7	6	6	6
Arcueil-Cachan	11	6	6	6	»	6	6	6	6	6	6	7
Laplace	12	7	6	6	6	»	6	6	6	6	6	7
Gentilly	13	8	7	6	6	6	»	6	6	7	7	9
Cité universitaire	14	9	8	6	6	6	6	»	6	7	8	9
Paris-Denfert-Rochereau	15	10	9	7	6	6	6	6	»	9	9	11
Sceaux	10	6	6	6	6	6	7	7	9	»	6	6
Fontenay-aux-Roses	11	6	6	6	6	6	7	8	9	6	»	6
Robinson	12	7	6	6	7	7	9	9	11	6	6	»

TABLEAU III

Distances à utiliser pour le calcul des prix applicables aux transports échangés entre une gare quelconque de la régie autonome des transports parisiens (ligne de Sceaux) et une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement.

(Application de l'article 2 de la présente annexe.)

DE LA GARE DE RATTACHEMENT ci-dessous aux gares ci-contre.	ANTONY	ARCUEIL-CACHAN	BOURG-LA-REINE	CITÉ UNIVERSITAIRE	LA CROIX-DE-BERNY	FONTENAY-AUX-ROSES	GENTILLY	LAPLACE	PARIS-DENFERT-ROCHEREAU	ROBINSON	SCEAUX
	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.	km.
Massy-Palaiseau (Grande-Ceinture)	5	11	8	13	6	10	13	12	15	11	9

(*Paris, le 20 avril 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle, d'accord avec les chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon, la proposition de modifier et de compléter, comme il est indiqué ci-dessous, à partir du 1er juin 1950, les tarifs nos 18 et 19 et le recueil T.

TARIF N° 18

Produits chimiques.

. . . . . .

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ ». — Chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).

Marchandises désignées au chapitre Ier (§ I), d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare des chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par les chapitres Ier (§ I) et 8 (§ I, A) à augmenter de la surtaxe prévue au n° 1999 du recueil T.

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 2, 3, 8, 11, 51 (§ »), 103 *et* 152.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés ni entre eux ni avec aucun autre prix soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

TARIF N° 19

Papiers, cartons, etc.

. . . . . .

Chapitre 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ ... — Chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).

Carton en feuilles, en rouleaux ou en bobines (665), déchets ou vieilles matières destinés à la fabrication du carton ou du papier (660) (+). Papiers d'emballage non dénommés (666), pâtes à carton ou à papier (661) (+).

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare des chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par les chapitres 1er et 3 §§ I et II à augmenter de la surtaxe prévue au n° 2036 du recueil T.

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 7, 11, 12, 51... 59. — (B).

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés ni entre eux ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

RECUEIL T

Tableau II. — Prix n° 1001 et au delà.

TARIF N° 18

. . . . . .

1999 Chap. 51 (§ ...). — ... par tonne: 36 F.

TARIF N° 19

. . . . . .

2036 Chap. 51 (§ ...). — ... par tonne: 36 F.

(*Paris, le 20 avril 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, comme suit, le tarif n° 6, chapitre 3, paragraphe III et le recueil T.

TARIF N° 6

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ III

A) Apéritifs (218), bières (206), cidres et poirés (209), eaux-de-vie (215), jus de fruits (225), limonades gazeuses (221), liqueurs (215), rhums (215), sirops (221), sodas (221), spiritueux (215), vins (202), remis en bouteilles, en provenance d'une entreprise productrice, transformatrice ou importatrice et expédiés de la gare desservant l'établissement principal ou un établissement succursale, à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

B) Bouteilles (724) et emballages (238) ayant servi aux transports taxés aux conditions du *littera* A), renvoyés vides de la gare destinataire à l'une des gares expéditrices des envois à l'état plein.

Sous condition que l'entreprise ait souscrit, pour l'ensemble de ses établissements, l'engagement de faire transporter exclusivement par chemin de fer, pendant une période de 12 mois:

1° Aux conditions du présent paragraphe, la totalité de son trafic des marchandises désignées aux *littera* A) et B), sauf exceptions concertées et abstraction faite du trafic dévolu à d'autres moyens de transport en application des règles de coordination;

2° La totalité du trafic des boissons désignées au *littera* A), remises autrement qu'en bouteilles, échangé entre ses divers établissements.

Les entreprises souscrivant cet engagement doivent, en outre, s'engager pour la même période à faire transporter par chemin de fer, aux conditions du présent paragraphe, un trafic minimum de 20.000 litres de marchandises désignées au *littera* A), soit individuellement, soit solidairement, à la condition qu'elles expédient au départ d'une même gare et qu'elles adhèrent à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français.

Prix prévus au tableau VIII du recueil T.

Dispositions spéciales.

1° Lorsque, pour une même entreprise, les envois expédiés à l'état plein de marchandises désignées au présent paragraphe atteindront annuellement 500.000 litres, il sera accordé, à cette entreprise, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du présent paragraphe, pour les marchandises désignées au *littera* A) provenant de cette entreprise, une réduction de 5 p. 100, déduction faite, au préalable, du droit d'enregistrement et de timbre et de la ristourne prévue aux tarifs n° 106 (art. 20) et 107 (art. 11).

En outre, lorsque ces envois atteindront annuellement 1 million de litres, cette réduction sera portée au taux résultant du tableau ci-après:

NOMBRE DE LITRES PAR AN		TAUX DE LA RÉDUCTION en pourcentage.
égal ou supérieur à	sans atteindre	
1.000.000	1.500.000	7
1.500.000	2.000.000	8
2.000.000	2.500.000	9
2.500.000	3.000.000	9,5
3.000.000	3.500.000	10
3.500.000	4.000.000	10,5
4.000.000		11

Enfin, lorsque ces envois atteindront annuellement 5 millions de litres, le taux de la réduction sera augmenté d'autant de fois 0,5 p. 100 qu'il y aura de tranches entières de 1 million de litres en sus de 4 millions de litres, sans que la réduction totale appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

2° Lorsqu'un expéditeur a souscrit, pour une période de douze mois, un engagement de remettre au chemin de fer:

a) Aux conditions du présent paragraphe, la totalité de son trafic en provenance d'entreprises ayant souscrit les engagements prévus au présent paragraphe,

b) La totalité de son trafic de boissons désignées au littera A, remises en bouteilles ou autrement,

conformément à un programme concerté avec la Société nationale des chemins de fer français, cet expéditeur est assimilé, pour chaque programme exécuté, à une entreprise productrice, transformatrice ou importatrice, pour l'application des dispositions de l'alinéa 1° ci-dessus. Dans ce cas, les litres expédiés par lui n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination du taux de la réduction applicable, le cas échéant, aux entreprises qui ont souscrit les engagements prévus au présent paragraphe.

Conditions d'application particulières.

Articles de publicité. — (Sans changement.)

Calcul de la taxe. — (Sans changement.)

Envois composés de marchandises taxées au litre et de marchandises taxées au poids à une autre tarification. — (Sans changement.)

Conditionnement. — (Sans changement.)

Déclaration d'expédition. — (Sans changement.)

Retour des casiers ou caisses totalement ou partiellement démunis de leurs bouteilles. — Les casiers ou caisses expédiés en retour totalement ou partiellement démunis de leurs bouteilles vides sont taxés, par application des prix prévus pour les emballages désignés au littera B réduits de 50 p. 100 sur la somme:

Du nombre de litres correspondant à la contenance des casiers ou caisses;

Du nombre de litres correspondant aux bouteilles vides contenues effectivement, le cas échéant, dans les casiers ou caisses.

Régime de transport. — (Sans changement.)

Justifications. — (Sans changement.)

Pénalités en cas d'infraction à l'engagement. — (Sans changement.)

RECUEIL T

TABLEAU VIII

Prix du chapitre 3, § III, du tarif n° 6.

NUMEROS de prix.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,25 LITRE								
	Par expédition d'au moins			Par wagon chargé d'au moins :					
	12 litres ou payant pour ce nombre sans excéder 120 litres.	120 litres ou payant pour ce nombre sans excéder 2.000 litres.		2.000 litres		4.000 litres		6.000 litres	
				ou payant pour l'un de ces nombres.					
	Bouteilles logées en caisses, casiers, harasses ou paniers fermés.	Bouteilles logées en caisses, casiers, harasses ou paniers fermés.	Bouteilles en vrac, chargées dans des cadres (S. N. C. F. ou agréés) ou dans des remorques routières.	Bouteilles logées en caisses, casiers, harasses ou paniers fermés.	Bouteilles en vrac (x).	Bouteilles logées en caisses, casiers, harasses ou paniers fermés.	Bouteilles en vrac (x).	Bouteilles logées en caisses, casiers, harasses ou paniers fermés.	Bouteilles en vrac (x).
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Voir le tableau I du tarif des petits colis et des colis familiaux pour la détermination des numéros de prix.	*Marchandises désignées au* littera *A.*								
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Marchandises désignées au littera *B.*								
1.....	4	2,9	2,5	1,3	1,1	1	0,9	0,9	0,8
2 à 4..	6,2	4,6	3,9	2,8	2,4	2,1	1,8	1,8	1,5
5 à 8..	7,9	5,9	5	4,2	3,6	3,1	2,6	2,7	2,3
9 à 12.	10	7,5	6,4	5,5	4,7	4	3,4	3,6	3,1
13 à 20	12,1	9,1	7,7	6,6	5,6	4,9	4,2	4,3	3,7

(x) La tarification prévue pour les bouteilles en vrac n'est accordée que si l'expéditeur a divisé le chargement par des cloisons transversales ou longitudinales en bois et si, dans chacune des parties, les bouteilles sont arrimées et calées avec de la paille ou un produit similaire.

(*Paris, le 20 avril* 1950.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1950 les dispositions faisant l'objet:

Du chapitre 103 (§ II) du tarif n° 12;

Du chapitre 152 du tarif n° 18.

(Paris, le 20 avril 1950.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de créer, à partir du 1er juin 1950, dans les tarifs nos 12 et 21, les tarifications suivantes pour la dolomie crue et les bouteilles vides:

TARIF N° 12

CHAPITRE 5. — Région Est.

. . . . . .

§ II. — Dolomie crue (347).

De Voisey à Gironcourt-Houécourt, par wagon chargé de 20 tonnes: prix prévu au n° 1713 du recueil T

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 5 (§ II), 7... et 111.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

TARIF N° 21

CHAPITRE 5. — Région Est.

. . . . . .

§ II. — Bouteilles (724)

De Gironcourt-Houécourt à Vittel, par wagon chargé de 8 tonnes: prix prévu au n° 2109 du recueil T.

Les dispositions du présent paragraphe II ne sont applicables qu'autant que l'établissement expéditeur aura souscrit un engagement de fidélité de douze mois pour la totalité de son trafic (expéditions et arrivages) passibles des tarifs nos 12, 15, 18 et 24.

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 5, 11 et 107.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

RECUEIL T

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	TARIF N° 12
. . . .	. . . . .
1713	Chapitre 5, § II, par tonne..... 600 F.
	TARIF N° 21
. . . .	. . . . .
2109	Chapitre 5, § II, par tonne..... 350 F.

(Paris, le 20 avril 1950.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

Homologations.

17 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à supprimer, à l'annexe D aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, le renvoi *a*) juxtaposé à l'indice Y, figurant en regard des « déchets de laine » et de la « laine brute ». (*Journal officiel* du 21 mars 1950.)

17 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer, au tarif n° 12, un chapitre 5 comportant une tarification spéciale par wagon chargé de 20 tonnes en faveur de l'anhydrite en roche, expédiée par des carrières situées dans le département de la Moselle et à destination des gares de la région Est. (*Journal officiel* du 21 mars 1950.)

20 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les articles 4, 13, 16, 17 et 19 du tarif n° 106 (transports en cadres), ainsi que l'annexe audit tarif (conditions d'agrément des cadres de particuliers) et le recueil R. (*Journal officiel* du 21 mars 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous les réserves suivantes acceptées par la Société nationale des chemins de fer français:

Art. 16: suppresion de la tarification par wagon chargé de 1 tonne, barème 462, proposée;

Annexe: suppresion, au 6e alinéa du chapitre 1er, du membre de phrase: « après accord de l'administration supérieure s'il y a lieu »;

Recueil R: substituer, aux prix actuels du barème 495 les prix figurant au barème ci-dessous:

RECUEIL R

I. — BARÈMES

COUPURES DE DISTANCES	495 Prix par 100 kg.	COUPURES DE DISTANCES	495 Prix par 100 kg.
kilomètres.	francs.	kilomètres.	francs.
0 à 25.....	69	370 à 379.....	164
26 à 28.....	70	380 à 389.....	166
29 à 31.....	71	390 à 399.....	168
32 à 34.....	72		
		400 à 409.....	171
35 à 37.....	73	410 à 419.....	173
38 à 40.....	74	420 à 429.....	175
41 à 43.....	75	430 à 439.....	177
44 à 46.....	76	440 à 449.....	179
47 à 49.....	77		
		450 à 459.....	181
50 à 54.....	79	460 à 469.....	183
55 à 59.....	80	470 à 479.....	185
60 à 64.....	82	480 à 489.....	187
65 à 69.....	84	490 à 499.....	189
70 à 74.....	86		
		500 à 519.....	191
75 à 79.....	87	520 à 539.....	195
80 à 84.....	89	540 à 559.....	198
85 à 89.....	91	560 à 579.....	202
90 à 94.....	93	580 à 599.....	205
95 à 99.....	94		
		600 à 619.....	208
100 à 104.....	96	620 à 639.....	211
105 à 109.....	98	640 à 659.....	214
110 à 114.....	99	660 à 679.....	217
115 à 119.....	101	680 à 699.....	220
120 à 124.....	102		
		700 à 719.....	223
125 à 129.....	104	720 à 739.....	225
130 à 134.....	105	740 à 759.....	228
135 à 139.....	107	760 à 779.....	230
140 à 144.....	108	780 à 799.....	233
145 à 149.....	110		
		800 à 819.....	233
150 à 154.....	112	820 à 839.....	237
155 à 159.....	113	840 à 859.....	240
160 à 164.....	115	860 à 879.....	242
165 à 169.....	116	880 à 899.....	245
170 à 174.....	118		
		900 à 919.....	247
175 à 179.....	119	920 à 939.....	250
180 à 184.....	121	940 à 959.....	252
185 à 189.....	123	960 à 979.....	255
190 à 194.....	124	980 à 999.....	257
195 à 199.....	126		
		1.000 à 1.019.....	260
200 à 209.....	127	1.020 à 1.039.....	262
210 à 219.....	130	1.040 à 1.059.....	265
220 à 229.....	132	1.060 à 1.079.....	267
230 à 239.....	134	1.080 à 1.099.....	269
240 à 249.....	137		
		1.100 à 1.119.....	272
250 à 259.....	139	1.120 à 1.139.....	274
260 à 269.....	141	1.140 à 1.159.....	277
270 à 279.....	143	1.160 à 1.179.....	279
280 à 289.....	146	1.180 à 1.199.....	282
290 à 299.....	148		
		1.200 à 1.249.....	286
300 à 309.....	150	1.250 à 1.299.....	292
310 à 319.....	152		
320 à 329.....	154		
330 à 339.....	156	1.300 à 1.349.....	298
340 à 349.....	158	1.350 à 1.399.....	305
350 à 359.....	160	1.400 à 1.449.....	311
360 à 369.....	162	1.450 et au delà.....	317

17 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre aux points frontières situés entre Bâle et Lauterbourg le bénéfice des dispositions du chapitre 101 du tarif n° 14. (*Journal officiel* du 21 mars 1950.)

18 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier l'article 2 du chapitre 1er du tarif n° 107 (transports en remorques routières chargées sur des wagons plats du chemin de fer) en vue de permettre le transport, sans exclusion, des marchandises de toute nature en remorques rail-route. (*Journal officiel* du 21 mars 1950.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve suivante, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français:

Le texte du cartouche du tarif n° 107, fixant le régime de transport, sera complété comme suit (partie soulignée): « Les envois effectués en remorques routières dont le poids unitaire n'excède pas 13 tonnes sont transportés d'office en régime accéléré, sauf s'ils comprennent des matières dangereuses rangées dans les 1re et 2e catégories par le règlement du 15 avril 1945. »

20 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la suppression, pour les wagons de particulier transportant des cadres vides ou des remorques routières vides, de la redevance prévue à l'article 5 du tarif n° 104. (*Journal officiel* du 21 mars 1950.)

22 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie des tramways de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains (P. L. A.).** — Proposition tendant:

1° A étendre les dispositions du chapitre 52, paragraphe III du tarif n° 15 aux produits ci-après, échangés entre la Société nationale des chemins de fer français et le P. L. A.: fuel oil en wagons-réservoirs ou en cadres citernes, huiles minérales brutes ou rectifiées en wagons réservoirs, en cadres citernes ou en fûts métalliques, résines végétales;

2° A compléter corrélativement le tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 104 pour les transports de fuel oil et d'huiles minérales effectués en wagons-réservoirs aux conditions du chapitre 52, paragraphe III du tarif n° 15. (*Journal officiel* du 28 mars 1950.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la référence aux chapitres 51, 59, paragraphe II du tarif n° 15 qui figure au tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 104, 3°, *a*) sera remplacée par celle-ci:

« Chapitres 51, paragraphe II et 52, paragraphe IV du tarif n° 15. »

22 *avril* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et Chemin de fer d'intérêt local de Gué à Menaucourt.** — Proposition tendant:

1° A appliquer une surtaxe spéciale aux transports effectués aux conditions des tarifs n° 5 (chap. 55, §§ A et B) et 11 (chap. 51, § 1er et chap. 61);

2° A relever le montant de la surtaxe spéciale prévue au tarif n° 22 (chap. 51, § II);

3° A modifier en conséquence le recueil T (*Journal officiel* du 28 mars 1950.)

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse.	21 avril — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	24 avril 1950 — Cours relevés avant Bourse.	24 avril 1950 — Cours cotés en Bourse.
349 60	349 60	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 70 .....
697 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	697 25 .....
1205 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1206 .. ..
8140 ..	8140 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8142 50 .....
162 90	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	164 .. ..

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris
COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011.00, PARIS
et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

PAPETERIE COOPERATIVE D'ANGOULEME
LAROCHE, JOUBERT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 64.200.000 F.
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE LÉONARD-JARRAUD, ANGOULÊME (CHARENTE).
Registre du commerce: Angoulême n° 944.

Obligations 4 3/4 0/0 1947 de 5.000 F.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mai 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de 1948 ont été présentés au remboursement.

L'amortissement de 1949 a été couvert par rachats en Bourse.

Fabrique Parisienne de Mèches Américaines et d'Outillage de Précision "Mecano"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 187.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 34, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, LA COURNEUVE (SEINE)
Registre du commerce: Seine 79167.

Emprunt 4 0/0 1943.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Fabrique parisienne de mèches américaines et d'outillage de précision « Mécano » a procédé au rachat en Bourse des 599 obligations dont l'amortissement était prévu au titre de la septième annuité.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort au titre de cette annuité.

Il est rappelé que l'amortissement de cet emprunt n'a, jusqu'à présent, donné lieu qu'à un tirage unique, en date du 14 mars 1945 et que parmi les titres sortis à ce tirage les numéros suivants n'ont pas encore été présentés au remboursement:

2.211 4.799 5.265 10.514 10.674

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Glasberg (Henrico), dit Henri, né à Alexandrie (Egypte) le 11 février 1903, commerçant, demeurant à Paris, 64, rue La Fayette, naturalisé Français par décret n° 27021×24 du 18 novembre 1924, adresse une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Glasbery.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1950: page 3234, 2e colonne, dernière annonce, dernière ligne, au lieu de: « Merian de La Bourdonnaye », lire: « Merian ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

25 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Syndical d'initiative de Saint-Remèze.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de Saint-Remèze; organiser la région au point de vue touristique. Siège social: mairie de Saint-Remèze.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950: page 3300, 1re colonne, 2e annonce, au lieu de: « Amicale des étudiants de l'université d'Alger », lire: « **Amicale des étudiants corses de l'université d'Alger** ».